

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 14 mars 2024

## Lancement de l'appel à candidatures pour la 2<sup>e</sup> édition des Grands prix « Préservation des Captages d'eau potable »

Le concours national « Préservation des captages d'eau potable » vise à récompenser des initiatives portées par les collectivités territoriales pour améliorer la qualité des ressources en eau. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024.



En France de nombreuses ressources en eau sont dégradées par les pollutions dues aux nitrates et pesticides. Ces pollutions s'avèrent d'autant plus problématiques lorsqu'il s'agit de ressources destinées à la consommation humaine. Leur traitement, bien que nécessaire, ne peut constituer l'unique réponse pour assurer sur le long terme la préservation de la qualité de l'eau.

C'est pourquoi de nombreuses collectivités territoriales décident d'agir à la source, en appliquant des politiques basées sur la prévention. Leurs actions peuvent porter sur plusieurs composantes : le soutien à une agriculture s'appuyant sur des techniques agroécologiques, la maîtrise du foncier, la recherche concertée de solutions, la communication et la sensibilisation, etc. Autant d'initiatives riches et diversifiées.

### Valoriser des collectivités exemplaires

Afin de **mettre à l'honneur ces territoires**, le centre de ressources Captages de l'Office français de la biodiversité organise la deuxième édition des Grands prix « Préservation des captages d'eau potable ». Ce concours national vise ainsi à mieux faire connaître ces actions et à encourager leur déploiement.

**Les collectivités peuvent présenter leur action dans l'une des 4 catégories suivantes :**

- **Actions en faveur de la transition agroécologique**, comme par exemple l'implantation d'infrastructures paysagères, la structuration de filières, la conception de pratiques agroécologiques, etc.
- **Ingénierie de l'animation**, à l'image de la mise en place d'une concertation, la mobilisation d'outils innovants pour la facilitation ou la médiation, la construction d'une dynamique collective, etc
- **Communication, sensibilisation et formation**, comme par exemple l'organisation de concours, le

déploiement d'une campagne de communication, la création d'un label ou d'un signe de distinction, etc.

- **Gestion foncière**, via l'acquisition de parcelles agricoles, la mise en place d'obligations réelles environnementales (ORE) ou de projets de maîtrise foncière, etc.

## Modalités de candidature

Toute personne publique responsable et compétente en matière de production, de distribution de l'eau potable et/ou de préservation de la ressource peut déposer un dossier de candidature. Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les établissements publics territoriaux de bassin exerçant des missions de lutte contre la pollution et/ou de protection et de conservation des eaux superficielles et souterraines sont également éligibles.

Les porteurs de projets peuvent associer leur candidature à des partenaires techniques comme les organisations professionnelles agricoles, les groupements d'agriculteurs, les bureaux d'études, les organismes de recherche ou les entreprises dédiées aux services de l'eau.

Les candidats sont invités à soumettre un dossier complet par mail avant le 1<sup>er</sup> juin 2024 minuit à l'adresse suivante : [captages@ofb.gouv.fr](mailto:captages@ofb.gouv.fr) avec pour objet « candidature Grand Prix Captages ».

L'ensemble des pièces constitutives du dossier et modalités de candidature sont disponibles sur [la page dédiée du concours](#).

### Un webinaire pour tout savoir sur le concours

Le jeudi 14 mars à 14h, le centre de ressources Captages de l'Office français de la biodiversité organise un webinaire pour présenter les **conditions et modalités de participation**.

Ce temps d'échanges permettra également de revenir sur les **actions et expériences** des lauréats de l'édition de 2021.

Ce webinaire sera enregistré et disponible en rediffusion.

> [Lien d'inscription et rediffusion](#)

## Calendrier

- 14 mars 2024 : ouverture de l'appel à candidatures
- 1<sup>er</sup> juin 2024 : fermeture de l'appel à candidatures
- A partir du 3 juin 2024 : analyse des dossiers de candidatures
- Novembre 2024 : cérémonie de remise des prix

## Inspirations de la précédente édition

Quatre collectivités avaient été récompensées lors de la première édition :

- **Cholet Agglomération**, pour ses actions en faveur de la transition agroécologique engagées depuis 2009 à l'échelle de la zone de protection de l'AAC du lac de Ribou (13 700 ha). Elle a soutenu le maintien des prairies et la conversion de nombreuses exploitations en agriculture biologique grâce notamment à un long travail de médiation, la mise en place de chantiers pilotes et la création de la marque « Bio Ribou Verdon ».
- **La commune de Canet d'Aude** qui a animé une démarche participative pour l'évaluation et le renouvellement de son plan d'actions visant la protection du captage de la commune (AAC de 530

ha). Des outils innovants ont été mobilisés pour établir des objectifs concertés avec la profession viticole. La démarche a également assuré la participation de nombreux habitants de la commune.

- **La commune de Colombier-Saugnieu** qui, avec l'appui de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) de la Bourbre, a réalisé et implanté trois panneaux d'interprétation du paysage permettant aux promeneurs de mieux comprendre le travail des agriculteurs et les enjeux de préservation de la qualité de l'eau.
- **La commune de Barbezieux Saint Hilaire**, appuyée par Charente Eaux dans le cadre d'un [programme Re-Sources](#), qui a déployé une stratégie foncière à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage (AAC) des Puits de Chez Drouillard (1 920 ha). Elle a conduit à l'acquisition de parcelles ensuite mises à disposition du chantier de réinsertion du Centre Socio-Culturel (CSC) du Barbezilien et du Lycée Professionnel Agricole (LPA) Félix Gaillard.

### > [Découvrir les projets en vidéo](#)

#### Centre de ressources Captages : le réseau professionnel des animateurs

Le Centre de ressources Captages est un dispositif d'animation piloté par l'Office français de la biodiversité, en lien avec INRAE et AgroParisTech. Il a pour ambition de renforcer les compétences des animateurs territoriaux en charge de la mise en œuvre de la politique de protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine, selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif.

Ses moyens d'action :

- Animation de réseaux : organisation des échanges au sein de groupes thématiques, journées d'échanges techniques, etc.
- Accompagnement technique : webinaires, formations, autres dispositifs de développement des compétences, etc.
- Production et mise à disposition de ressources techniques et scientifiques : guides, méthodes, outils, retours d'expériences, etc.

Pour plus d'informations, consultez [les pages web du centre de ressources Captages](#).

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.*

*Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

#### Contacts presse

Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)

Office français de la biodiversité

Site de Vincennes  
« Le Nadar », hall C  
5 square Félix Nadar  
94300 Vincennes  
[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)